



Auvergne-Rhône-Alpes  
**Challenge  
Mobilité!**  
Au travail j'y vais autrement.

Mardi  
4 juin  
2024



# Mode d'emploi référents



## 1 – J'INSCRIS MON ÉTABLISSEMENT

Pour participer à la nouvelle édition du challenge, vous devez inscrire votre établissement sur le site internet : <https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr/page/inscription.html>

### ★ SI MON ÉTABLISSEMENT PARTICIPE POUR LA PREMIÈRE FOIS AU CHALLENGE

#### 1. J'inscris mon établissement

**2. Je nomme une ou plusieurs personnes référentes** pour animer mon challenge en interne.  
-> Chaque référent doit créer son compte !

#### VOUS AUREZ ACCÈS À DEUX TABLEAUX DE BORD

##### - Tableau de bord de votre compte référent

depuis lequel vous avez accès à :

- La liste de mon/mes établissements (un référent peut avoir plusieurs établissements)
- Les éléments liés à la saisie des projets à communiquer à vos salariés
- La possibilité de parrainer d'autres établissements

##### - Tableau de bord de votre établissement

depuis lequel vous aurez accès à la gestion de votre challenge (accès aux statistiques, kit de com', etc...)

### ★ SI MON ÉTABLISSEMENT A DÉJÀ PARTICIPÉ AU CHALLENGE

#### - J'ai déjà un compte référent :

1. Je me connecte à mon compte référent
2. Je me rends sur le tableau de bord de mon établissement
3. Je change le statut de participation de l'établissement « Mon établissement participe »

#### - Je suis un nouveau référent et je n'ai pas de compte :

L'ancien référent me crée un compte et me nomme comme référent ou contactez l'infoguide au **04 76 09 60 05**. Inutile de créer un nouvel établissement ! Conservez votre historique de participation.

**Si vous faites partie des premiers établissements inscrits, la Région vous offre votre kit de communication !**

**1000 KITS SONT DISPONIBLES**

**pensez à le commander rapidement !**

*Il se compose d'affiches, de bulletins de participation et de ballons de baudruche biodégradables.*



## 2 – JE PRENDS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT

Vous y trouverez les dates clés du Challenge Mobilité, les engagements à respecter en tant qu'établissement participant, les catégories et les critères de sélection des lauréats.

<https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr/page/reglement.html>





Auvergne-Rhône-Alpes  
**Challenge  
Mobilité!**  
Au travail j'y vais autrement.

Mardi  
4 juin  
2024



# Mode d'emploi référents



## 3 – DES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION MIS À DISPOSITION

Consultez la **boîte à outils** : de nombreux éléments de communication sont disponibles pour mobiliser vos salariés : Vous y trouverez des documents PDF à télécharger.

Une **FAQ** est également disponible sur le site, n'hésitez pas à la consulter avant de nous contacter si vous ne trouvez pas la réponse à votre question.



## 4 – JE MOBILISE MES SALARIÉS

Pour préparer au mieux son challenge et garantir le meilleur taux de participation possible, il est essentiel d'anticiper ce moment .

### COMMUNIQUEZ :

- Sur la participation de votre établissement au challenge : mailing, affichage, newsletter, article dédié sur l'intranet, etc...
- Sur votre engagement en faveur des mobilités alternatives : Le Challenge est l'occasion de faire connaître et valoriser les actions déjà mises en place par votre établissement.
- Sur les offres mobilités proposées par la Région et les partenaires locaux : des offres spéciales sont proposées le jour du Challenge afin de faciliter le report modal des salariés vers les mobilités alternatives.

### ANIMEZ :

nous vous conseillons de proposer des animations thématiques à vos salariés pour les sensibiliser aux enjeux des mobilités. Consultez le **catalogue d'animations** pour vous inspirer !



## 5 – JE PARTICIPE LE JOUR J

**LE JOUR J, VOUS ET VOS COLLABORATEURS DEVREZ VENIR AU TRAVAIL AUTREMENT QUE SEUL EN VOITURE.**

### RÉSUMÉ :

1. Avoir le meilleur taux de participation possible et tenter d'être lauréat dans sa catégorie. Pensez à mettre à jour l'effectif présent le jour J !
2. Organiser si possible, une animation conviviale pour vos collaborateurs (accueil café, stand « vélo-smoothie »...)
3. Saisir les trajets des salariés sur le site du Challenge. Toutes les étapes sont décrites dans le guide d'aide à la saisie.
4. Partagez vos photos : sur votre tableau de bord établissement ou sur les réseaux sociaux !

**ASSISTANCE TECHNIQUE : 04 76 09 60 05**

**challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes